

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 19 (1993)

Heft: 2

Artikel: De la société industrielle à la société à risques

Autor: Beck, Ulrich

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-814830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE À LA SOCIÉTÉ À RISQUES

Problématique de la survie, structures sociales
et éveil d'une conscience écologique*

Ulrich Beck

Institut de Sociologie, Université de Munich

Préambule : Ulrich Beck est un sociologue et publiciste très connu en Allemagne. Son audience dépasse largement les milieux de la sociologie. Il vient d'être traduit en anglais mais ses travaux restent peu accessibles aux lecteurs francophones. Nous avons jugé utile de présenter ici en traduction française un texte représentatif de son orientation de pensée (Rédaction).

1. Le risque, une notion intemporelle ?

Le risque n'est-il pas au moins aussi ancien que l'industrialisation, aussi ancien peut-être que l'humanité elle-même ? Toute vie n'est-elle pas placée sous l'ombre de la mort ? Aussi, toutes les sociétés, de toutes les époques, n'étaient et ne sont-elles pas des «sociétés à risques» ?

A l'inverse, ne peut-on ou ne doit-on pas dire que depuis le début de l'industrialisation, l'homme a constamment fait reculer les périls qui le menacent – famines, épidémies et catastrophes naturelles ? Rappelons simplement les faits les plus connus : la diminution de la mortalité infantile, les «années gagnées» (Imhof), les conquêtes de l'Etat-providence, les énormes progrès de la technique au cours des cent dernières années. La République fédérale d'Allemagne n'est-elle pas, en particulier, le paradis de la prévoyance érigée en système bureaucratique ?

Certes, il existe des «risques nouveaux» liés à l'énergie atomique, à la production chimique, au génie génétique, pour ne mentionner qu'eux. Ne s'agit-il pas cependant, d'un point de vue mathématique et physique, de dangers de vaste portée mais dont la probabilité est si ténue qu'elle en devient négligeable ?

* Texte original allemand paru dans *Umbrüche in der Industriegesellschaft. Herausforderungen für die politische Bildung*, ouvrage édité sous la direction de la Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 1990. Traduction française par Khanh Ho Van-Dô, Uster.

Si bien que, considérés froidement et rationnellement, ils impressionnent moins que les dangers acceptés de longue date comme, par exemple, l'incroyable hécatombe des accidents de la route ou les risques encourus par le fumeur ?

Certes, la sécurité absolue n'existe pas pour l'homme. Cependant, les risques «incompressibles», inévitables et qui subsistent malgré tout, ne sont-ils pas le revers de la médaille, le tribut à payer pour les avantages offerts, comme jamais auparavant, par la société industrielle à la majorité de ses membres : prospérité, sécurité sociale relativement avancée et bien-être général ? La dramatisation du risque n'est-elle pas, en fin de compte, un phénomène médiatique typique qui ne fait qu'effleurer les faits scientifiques établis, le dernier thème qui agite les Allemands, aussi indéfendable et éphémère que la fameuse «fièvre du chemin de fer» à la fin du XIXe siècle ?

Enfin, le risque n'est-il pas un aspect intrinsèque des sciences techniques et naturelles ? Que peut bien venir faire ici le sociologue ? N'est-ce pas là encore quelque chose de bien typique ?

2. L'évaluation du risque : une sécurité mesurable devant un avenir incertain

Peu importe que les fléaux qui frappent l'humanité – les épidémies, les catastrophes naturelles, la famine, la puissance menaçante des dieux et des démons – soient comparables ou non, par leurs conséquences meurtrières et le danger mesurable qu'ils recèlent, au pouvoir destructeur des grandes techniques modernes. Ils diffèrent fondamentalement des «risques» tels que j'entends ces derniers du fait qu'ils ne relèvent pas de décisions, c'est-à-dire de choix arrêtés au vu d'avantages et de possibilités technico-économiques, les dangers étant uniquement pris en compte comme effets pervers du progrès. C'est le premier point que je veux soulever ici : le risque implique des décisions industrielles, c'est-à-dire technico-économiques, et des considérations utilitaires. Il se distingue des séquelles d'une guerre du fait qu'il naît dans des circonstances «normales», plus exactement d'activités paisibles menées par les incarnations de la rationalité et de la prospérité avec la bénédiction des garants de la loi et de l'ordre public. Il diffère des catastrophes naturelles de l'époque préindustrielle par cette origine décisionnelle, laquelle ne se limite jamais cependant à l'individu mais intéresse l'ensemble de la collectivité (politique).¹

¹ Cette différence entre les risques préindustriels, non maîtrisables mais indépendants d'une volonté, et les risques industriels, lesquels résultent de décisions et de considérations utilitaires, a été signalée par Niklas Luhmann (*Die Moral des Risikos und das Risiko der Moral*, dans G. Bechmann (éd.), *Risiko und Gesellschaft*, à paraître). Paradoxalement cependant, ce

La conséquence est de taille : les dangers préindustriels, quels qu'aient pu être leur ampleur et leurs effets dévastateurs, étaient des «coups du sort», infligés à l'homme par un «facteur externe» qui peut en être tenu responsable : les dieux, les démons ou la nature. Ils suscitaient aussi d'innombrables récriminations, mais celles-ci étaient dirigées contre les dieux ou contre Dieu et répondaient, disons pour simplifier, à une motivation religieuse, sans connotation politique, contrairement à ce qui se passe pour les risques industriels. En effet, ces derniers, parce qu'ils résultent de décisions, posent le problème incontournable de l'imputation et de la responsabilité à l'intérieur de la société même lorsque les règles scientifiques et juridiques en vigueur ne prévoient l'attribution de la responsabilité que dans des cas exceptionnels. Les responsables sont ici des individus, des entreprises, des autorités publiques et des hommes politiques. L'origine sociale des risques industriels empêche l'«externalisation» – pour employer un terme familier aux sociologues – de leur imputabilité.²

Par conséquent ce n'est pas le nombre de morts et de blessés causés mais une caractéristique sociale, le fait qu'ils sont autogénérés par l'industrie, qui donne leur dimension politique aux risques engendrés par les grandes technologies. Pourtant, ne doit-on pas reconnaître que les deux derniers siècles ont été marqués par des progrès constants dans l'évaluation de l'insécurité et des destructions d'origine industrielle ainsi que dans les efforts de prévoyance à cet égard ? Il est en effet très intéressant, même si cette approche est encore peu développée, d'envisager l'histoire des institutions (politiques) de la société industrielle en pleine expansion comme la genèse conflictuelle d'un système normatif en réponse à l'insécurité et aux risques industriels.³ La possibilité ou l'obligation de parer aux aléas associés à la mise en place et à la conquête de marchés nouveaux ainsi qu'au développement et à l'application de technologies nouvelles par le biais d'arrangements collectifs – comme les contrats d'assurance qui font participer l'individu par le jeu des contributions collectives tout en lui épargnant des éventualités dramatiques – sont une invention sociale qui re-

partisan de la théorie systémique considère que les décisions sont exclusivement le fait de l'individu, alors que celles-ci ne peuvent naître, d'après sa théorie, que dans le cadre d'organisations et de bureaucraties.

- 2 Ce phénomène s'inscrit dans une symbiose historique de la nature et de la société, qui fait que même des catastrophes naturelles apparemment exogènes – inondations, Éboulements, etc. – semblent liées à l'action humaine. Voir à ce sujet U. Beck, *Gegengifte. Die organisierte Unverantwortlichkeit*, Francfort/M., 1988, chap. II.
- 3 On lira avec profit à ce sujet F. Ewald, *L'Etat Providence*, Paris, 1986 (traduction allemande à paraître, Francfort/M); A. Evers et H. Nowotny, *Über den Umgang mit Unsicherheit*, Francfort/M, 1987; C. Böhret (ouvrage collectif), *Herausforderungen an die Innovationskraft der Verwaltung*, Opladen, 1987; K. M. Meyer-Abich, *Von der Wohlstands- zur Risikogesellschaft*, dans *Aus Politik und Zeitgeschichte*, Vol. 36/1989, p. 3 et suiv., et Ch. Lau, *Risikodiskurse*, dans *Soziale Welt* (1988)3, p. 418–436.

monte aux débuts de la navigation commerciale entre les continents et qui, avec l'expansion du capitalisme industriel, s'est étendue à presque tous les secteurs névralgiques du commerce en se perfectionnant de plus en plus. Des conséquences qui intéressent initialement l'individu deviennent des «risques», des phénomènes types liés au système, statistiquement descriptibles et en ce sens «calculables», qui peuvent ainsi faire l'objet de règles politiques et supra-individuelles visant à les identifier, à les neutraliser et à les prévenir.

L'évaluation des risques est commune aux sciences naturelles, techniques et sociales. Elle peut s'appliquer à des phénomènes des plus divers, dans le domaine de la santé – risques du tabac ou dangers de l'énergie atomique – comme dans d'autres domaines : risques économiques, vicissitudes de la vieillesse, spectre du chômage, risque d'accidents de la circulation, problèmes liés à certaines phases de la vie, etc. Elle permet par ailleurs une sorte de moralisation technique qui ne fait plus forcément appel à des impératifs éthiques ou moraux. A la place d'«impératifs catégoriques», elle fait intervenir, par exemple, les taux de mortalité liés à la pollution de l'air. On peut dire en ce sens que l'évaluation des risques symbolise une sorte de morale amorphe, la morale mathématique de l'ère technologique. Elle ne se serait sans doute pas imposée avec autant de force si elle n'avait pas présenté certains avantages cruciaux.

Le premier avantage est la possibilité de comptabiliser statistiquement des conséquences qui pèsent toujours d'abord sur l'individu pour les transformer en événements à l'échelle du système et appelant donc une réglementation politique générale. La représentation statistique des risques – sous forme, par exemple, de taux de probabilité pour les accidents – permet de voir plus loin que l'individu (ce qui n'est pas encore suffisamment le cas aujourd'hui pour les maladies liées à l'environnement comme le faux croup, l'asthme, voire le cancer) et ouvre un champ d'action politique à cet effet : les accidents du travail, par exemple, ne sont plus mis sur le compte des victimes, déjà gravement atteintes dans leur santé, mais sont dépouillés de leur origine individuelle et pris en charge par la collectivité, c'est-à-dire l'entreprise ou l'organisme de prévoyance.

Le deuxième avantage est étroitement associé au premier : les prestations d'assurances sont convenues et fournies qu'il y ait faute ou non (sauf dans les cas extrêmes de négligence grave ou d'acte intentionnel), ce qui permet d'éviter les procès sur les causes des accidents et d'apaiser les sentiments d'indignation. Au lieu de quoi, le montant de leurs frais d'assurances incitera les entreprises à prendre des mesures de prévention ou au contraire à ne rien faire.

L'important, en définitive, c'est que le système industriel (par le biais duquel la révolution industrielle s'est institutionnalisée) s'est ainsi donné des moyens pour agir sur les incertitudes de son propre avenir. L'évaluation des risques et les couvertures d'assurance promettent l'impossible : des faits qui ne se sont pas encore produits font l'objet d'une action menée dans le présent – prévention, compensation et adoption anticipée de mesures correctives. Comme François Ewald, un sociologue français, l'a relevé dans des études théoriques et historiques détaillées⁴, l'évaluation des risques aux fins de l'assurance est une «invention» en ce sens qu'elle rend calculable ce qui ne l'est pas à l'aide de statistiques des accidents et en généralisant les solutions ainsi que le principe d'échange «de l'argent contre des dégâts». Un système, très controversé sur les points de détail, de règles sociales régissant l'attribution de la responsabilité, la compensation et la prévoyance tend ainsi à garantir la sécurité du présent face à un avenir où tout est possible et rien n'est certain. La société moderne, qui a fait entrer l'insécurité dans tous les recoins de l'existence, a trouvé la parade dans un «*contrat social*» sous forme de contrats d'assurances publiques et privées, *pour pallier l'insécurité et les destructions causées par l'industrie.*

Ce pacte en vue de juguler et de répartir «équitablement» les conséquences de la révolution industrielle se situe d'un point de vue politique et programmatique quelque part entre le socialisme et le libéralisme car il part de l'idée que les dangers et les incidents sont provoqués par le système, mais fait participer les individus aux efforts de prévention et de compensation. L'accord qui peut s'en dégager reste précaire, sujet à conflits et à réévaluation. Or c'est précisément ce qui constitue le coeur, la «logique sociale» interne du consensus en faveur du progrès qui a légitimé, en principe, le développement technique et économique pendant la première phase de la civilisation industrielle. Chaque violation globale, flagrante et systématique de ce «contrat de sécurité» est un coup porté à ce même consensus.

3. Risque et danger : comment se rejoignent normalité et exception

J'en viens maintenant à un point important et qui nous mènera à d'autres constatations, à savoir que le problème est bel et bien posé avec les multiples défis technologiques que nous devons affronter aujourd'hui – l'énergie nucléaire, les nombreuses applications de la chimie et de la génétique, ainsi que les atteintes virtuelles et réelles à l'environnement : les bases de la logique établie en matière de risque sont devenues caduques⁵.

4 Voir F. Ewald (note 3).

Autrement dit, les institutions sociales de la société industrielle sont confrontées depuis la deuxième moitié du XXe siècle à l'éventualité, sans précédent dans l'histoire et subordonnée à l'action de l'homme, d'une autodestruction de toute forme de vie sur la planète. C'est ce qui distingue notre époque non seulement de la première phase de la civilisation industrielle mais encore de tous les autres modèles culturels et sociétaux, aussi différents soient-ils les uns des autres. Lorsqu'un incendie se déclare, on fait venir les pompiers; quand un accident de la circulation se produit, les assurances paient. Cette interaction de l'«avant» et de l'«après», qui permet de miser sur la sécurité du présent grâce à des dispositions prises plus tôt en prévision du pire, n'existe plus à l'âge du nucléaire, de la chimie et de la génétique. Les centrales nucléaires, auréolées de leur perfection, ont rendu caduc le principe de l'assurance non seulement sur le plan économique mais aussi du point de vue médical, psychologique, culturel et religieux. *La société du «risque incompressible» est une société sans assurances*, dans laquelle ce mode de protection s'amoindrit paradoxalement à mesure que croît l'ampleur du danger.

Aucune institution, réelle ou concevable, ne serait préparée à affronter la menace du scénario catastrophe maximal et aucun ordre social ne pourrait prétendre fournir les réponses politiques et culturelles à cette éventualité ultime.⁶ Il en est en revanche beaucoup qui se sont attachés à privilégier le seul argument permettant de nier le danger : plutôt qu'une action réparatrice, gage de sécurité à l'intérieur même du danger, c'est le dogme de l'infaillibilité technique, que le prochain accident viendra infirmer. Le tabou est protégé par ce qui, de toutes choses, est le moins infaillible : la science. Ce n'est qu'avec les réacteurs «communistes» (et non ceux des centrales ouest-allemandes) que l'homme risquerait de voir toutes ses théories démolies par une de ses propres créations empiriques. La question simple «Et si, malgré tout... ?» tombe dans le vide, car rien n'est prévu quant aux mesures correctives à envisager. La stabilité politique dans la société à risques repose donc sur la tactique de l'autruche.

Plus exactement, les graves dangers nucléaires, chimiques, génétiques et écologiques sont les quatre principaux domaines dans lesquels l'évaluation des risques et de la sécurité est prise en défaut. Tout d'abord, les dégâts en jeu sont illimités, globaux et souvent irréparables, ce qui enlève toute signification à

5 Cette idée a été formulée initialement dans une monographie relative à des accidents majeurs par P. Lagadec, *La Civilisation du risque. Catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, Paris, 1981 (traduction allemande intitulée *Das grosse Risiko*, Nördlingen, 1987), puis développée par divers auteurs : Ch. Perrow, *Normale Katastrophen*, Francfort/M., 1985 (version anglaise, 1985), F. Ewald (note 3), et parmi les auteurs germanophones, A. Evers et H. Nowotny (note 3); voir aussi à ce sujet U. Beck, *Gegengifte* (note 2) et Ch. Lau (note 3).

6 Comme le montre bien, par exemple, le débat sur les prétendus «remèdes aux catastrophes».

l'idée d'une compensation monétaire. Ensuite, il est impossible d'adopter à l'avance des mesures en prévision du pire lorsque le danger est celui de l'annihilation, ce qui rend dérisoire l'idée de préserver la sécurité par une maîtrise anticipée des conséquences. Enfin, l'«accident» n'a plus de limites (spatiales et temporelles) et change de ce fait de signification : il devient un «incident» dont on voit le début mais non la fin, une débauche de destructions rampantes, galopantes et se superposant les unes aux autres. Or cela signifie qu'il n'y a plus de critères de normalité ni de méthodes de mesure et donc de bases pour évaluer les dangers. On compare ce qui n'est pas comparable, l'évaluation devient dissimulation.

L'impossibilité de mesurer les conséquences et les destructions est d'autant plus flagrante que le problème de l'imputation n'est pas posé. L'identification du danger et l'attribution de la responsabilité à cet égard sont régie chez nous, sur le plan économique et juridique, par le principe de la causalité. Or ce qui paraît aller de soi, voire être moralement exigible pour le technicien et le juriste, a des conséquences très discutables et paradoxales dès lors qu'il s'agit de dangers majeurs. Un exemple : le procès intenté à une fabrique de cristal à Altenstadt, dans le district d'Oberpfalz⁷.

Des flocons de poussière de la taille d'une pièce de cinq centimes, contenant du plomb et de l'arsenic, sont tombés dans la région. Sous l'action des nuages de fluor, les branches des arbres brunissaient, les fenêtres rouillaient et les briques s'effritaient. La population souffrait d'éruptions cutanées, de migraines et de nausées. L'origine de tous ces maux ne faisait pas de doute. Chacun pouvait voir la cheminée de l'usine cracher sa poussière blanche. Les choses étaient claires. L'étaient-elles vraiment ? Au dixième jour du procès, le président du tribunal proposa l'abandon de la procédure contre paiement d'une amende de 10'000 deutsche marks. Ce qui fut fait comme pour la plupart des délits écologiques dans la République fédérale : en 1985, des 13'000 affaires instruites par les tribunaux, 27 ont abouti à un verdict d'emprisonnement, assorti de sursis dans 24 cas, toutes les autres affaires étant classées.

Comment cela est-il possible ? Les auteurs des délits ne sont pas protégés uniquement par les lacunes de la loi et les carences notoires de son application. Il y a des causes plus profondes, qui ne disparaîtront pas simplement avec les appels pressants, de plus en plus insistant et émanant aussi d'autres milieux que ceux des écologistes, en faveur d'une intervention de la police et du législateur. La condamnation ne peut pas produire l'effet attendu en raison de l'application à la lettre du principe de causalité au niveau de l'individu.

7 Cas rapporté il y a quelques années par *Der Spiegel* (49/1986, p. 32 et suiv.).

Dans l'affaire de l'usine de cristal, la responsabilité était indéniable et personne d'ailleurs ne l'a contestée. Il se trouve cependant que l'entreprise a bénéficié d'une circonstance disculpante : il y a dans son voisinage trois autres verreries qui produisent les mêmes saletés. Constatation : plus on pollue, moins c'est pollué.

En clair : plus les seuils limites sont fixés avec laxisme et plus il y a de cheminées et autres systèmes d'évacuation déversant des substances toxiques et nocives, moins il est probable au bout du compte qu'un pollueur soit tenu responsable de ce qui empêche tout le monde de respirer, et donc moins il est question de pollution. Entre temps, ceci n'empêche pas cela, chacun continue à s'empoisonner. La technocratie nous fait jouer en grandeur réelle la pièce de tous les dangers.⁸

Cette irresponsabilité organisée est principalement due à une confusion de deux siècles. Les dangers auxquels nous sommes exposés sont de ce siècle et les moyens grâce auxquels on promet de les maîtriser pour assurer notre sécurité appartiennent à un autre siècle. C'est ce qui explique, d'une part, les contradictions qui éclatent régulièrement dans les systèmes de sécurité bureaucratiques et hautement organisés et, d'autre part, la possibilité de normaliser l'un après l'autre ces «chocs du péril». Les défis posés par l'âge du nucléaire, de la chimie et de la génétique à l'aube du XXI^e siècle sont appréhendés à travers des concepts et des remèdes hérités de la société industrielle du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle.⁹

Y-a-t-il un critère pratique permettant de distinguer les risques et les périls entre eux ? L'économie elle-même détermine avec une précision marchande la

8 Le débat sur les fonctions et les attributions du droit dans la société à risques s'est donc nettement intensifié ces dernières années : R. Wolf, *Die Antiquiertheit des Rechts in der Risikogesellschaft*, dans *Leviathan*, 15 (1987), p. 357–391 et «Herrschaft kraft Wissen» in der *Risikogesellschaft*, dans *Soziale Welt* (1988) 2, p. 164–187; K. M. Meyer-Abich et B. Schefold, *Die Grenzen der Atomwirtschaft*, München, 1986; E.-H. Ritter, *Umweltpolitik und Rechtsentwicklung* dans *Neue Zeitschrift für Verwaltungsrecht* (1987) 11, p. 929–938; Th. Blanke, *Autonomie und Demokratie* dans *Kritische Justiz* (1986) 4, p. 406–422; G. Heinz et U. Meinberg, *Empfehlen sich Änderungen im strafrechtlichen Umweltschutz, insbes. in Verbindung mit dem Verwaltungsrecht? Gutachten D für den 57. Dt. Juristentag*, dans *Ständige Deputation des Dt. Juristentages (Hrsg.), Verhandlungen des 57. Dt. Juristentages in Mainz, 1988, Vol. I, Partie D*, Munich, 1988; R.-P. Calliess, *Strafzweck und Strafrecht, 40 Jahre Grundgesetz – Entwicklungstendenzen vom freiheitlichen zum sozial-autoritären Rechtsstaat?* dans *Neue Juristische Wochenschrift (NJW)*, (1989) 21, p. 1338–1343; G. Bruggemeier, *Umwelthaftsrecht, Ein Beitrag zum Recht in der «Risikogesellschaft»?* dans *Kritische Justiz* (1988) 2, p. 209–230.

9 Il ne s'agit donc plus uniquement de s'interroger sur une nouvelle éthique pour les activités humaines mais de constater que les concepts et critères d'action établis des institutions appartiennent à un autre univers.

limite du raisonnable au-delà de laquelle les compagnies d'assurances privées refusent de s'engager. Là où s'arrête la logique de ces entreprises privées, où le risque leur paraît exagéré ou incalculable, la frontière qui sépare le risque «prévisible» du danger impossible à maîtriser est manifestement franchie en permanence dans les petites choses comme dans les grandes.

Deux conséquences principales sont à signaler : d'abord, l'évaluation des risques est privée de ses fondements *sociaux*; la sécurité est réduite à sa dimension technique. Or le ressort de cette démarche, c'est qu'elle fait jouer simultanément des facteurs techniques et sociaux : fixation des limites, imputation, compensation et adoption anticipée de mesures réparatrices. Ces mécanismes tournent à vide; la sécurité politique et sociale est entièrement subordonnée à une surenchère de superlatifs techniques, elle-même pétrie de contradictions.

On observe ensuite une contradiction sociale, dont l'incidence est cruciale sur la dynamique politique, entre des systèmes de sécurité bureaucratiques sophistiqués, d'une part, et la légalisation sans restriction ni mesure corrective de dangers totalement inédits, d'autre part. Une société drapée tout entière dans le culte de la sécurité et de la santé doit faire face à ce qui en est le contraire : des périls et des destructions qui font la nique aux précautions.

Deux mouvements contraires de développement historique se rejoignent ainsi à la fin du XXe siècle au cœur de l'Europe : d'un côté, un niveau de sécurité fondé sur le perfectionnement des normes et des contrôles techniques et bureaucratiques; de l'autre, l'amplification de dangers sans précédent, qui tiennent en échec toutes les interventions juridiques, techniques et politiques. Cette contradiction, qui n'est pas d'ordre technique mais politique et sociale, est occultée par la confusion des siècles (Günter Anders) et le demeure tant que l'on s'en tient aux modèles de rationalité et de contrôle hérités de l'ancienne société industrielle. Elle éclate au grand jour lorsque l'improbable devient probable. Charles Perrow entend par «catastrophes normales» cette prévisibilité qui permet à l'impossible de se concrétiser, et ce d'autant plus rapidement et de façon cataclysmique que la chose est niée farouchement. La révélation en chaîne au public de catastrophes et quasi-catastrophes, de défaillances et scandales concernant la sécurité enlève toute crédibilité – indépendamment des critères établis pour la dangerosité, comme le nombre de morts ou les risques de contamination – au discours des pouvoirs publics et des responsables industriels qui prétendent maîtriser la situation en multipliant les moyens techniques.

Les dangers écologiques, nucléaires, chimiques et génétiques peuvent avoir des incidences décisives sur le système politique et l'évolution de la société en montrant à tous la faillite de la puissance publique, l'effondrement de la rationalité scientifique, technique et juridique ainsi que l'invalidation des garanties de

sécurité données par les institutions et la classe politique. Ils mettent aussi à nu l'anarchie bien réelle à laquelle sont associées, en une greffe monstrueuse, la production et la gestion des dangers majeurs par une société qui persiste à les nier.¹⁰

Les dangers nucléaires et chimiques peuvent aussi provoquer, outre des dégâts matériels, une explosion sociale. L'apparition du danger entraîne les institutions, qu'elles soient compétentes ou non en la matière, dans une course poursuite, dont elles ne peuvent sortir que perdantes, avec les promesses de sécurité qu'elles sont forcées de prodiguer. En même temps qu'elles sont constamment obligées de repousser toujours plus loin les limites de la sécurité, elles doivent répondre aux attentes démesurées d'une opinion rendue plus vigilante si bien que ce n'est plus en définitive le danger proprement dit mais son éventualité même qui ouvre une brèche dans les discours sécurisants. La reconnaissance du danger scelle aussi la défaite des institutions qui tirent leur légitimité de sa négation. C'est pourquoi la «naissance sociale» d'un danger est un événement aussi difficile à croire que dramatique, un véritable traumatisme pour l'ensemble de la société.

Du fait même qu'il est une sorte de dynamite politique et sociale, le danger conserve dans sa réalité quelque chose de fantasmagorique et demeure équivoque, sujet à interprétation, comme un monstre de légende moderne qui peut apparaître comme un ver de terre ou un dragon selon le point de vue où l'on se place et l'intérêt que l'on y porte. Les multiples facettes du danger sont aussi dues aux bouleversements qui exigeraient une réponse claire de l'Etat. Les institutions de la société industrielle développée – la politique, le droit, la technologie et l'industrie – disposent ainsi d'un vaste arsenal de moyens pour «normaliser» des dangers imprévisibles, en les minimisant, en les évacuant et en les rejetant dans un anonymat juridique et causal. Ces instruments d'une politique de purification symbolique revêtent donc une grande importance et sont très volontiers employés¹¹.

Les ministres de l'environnement, quelle que soit leur couleur politique, ne sont pas dans une position bien enviable. Dans les limites du rayon d'action de leur ministère et de leur budget, ils doivent contenir la montée des périls et

10 Avant Tchernobyl, les mesures de protection en cas de catastrophes n'étaient prévues que dans un rayon de 29 km autour d'une centrale, l'Etat ne se prononçant pas sur les accidents survenus à l'étranger. Voir R. Czada et A. Drexler, *Konturen einer politischen Risikoverwaltung dans Österreichische Zeitschrift für Politikwissenschaft*, (1988) 1, p. 52 et suiv. et H. Gottweis, *Politik in der Risikogesellschaft* dans *ibid.*, p. 3 et suiv.

11 Comme le montre très concrètement et avec un regard de l'intérieur J. Fischer, *Der Umbau der Industriegesellschaft*, Francfort/M, 1989, p. 29–54.

lutter, de façon surtout symbolique, contre l'engrenage des destructions. Un «bon» ministre de l'environnement est en définitive celui qui sait mettre habilement en scène ses activités devant l'opinion : ranger les lois au fond du tiroir, définir les compétences des différents services, centraliser l'information, et ne pas hésiter à l'occasion à frapper un grand coup en plongeant dans le Rhin ou en avalant une cuillerée de lait en poudre contaminé, pour autant que ce soit sous l'oeil des caméras et le regard impressionné du public. Que ce soit pour défendre obstinément la ligne officielle contre le tollé général ou pour effectuer un virage à 180 degrés, il doit savoir faire avaler la pilule avec le même sourire télégénique et les mêmes «bons arguments». On fait d'abord valser les matraques à Wakkersdorf puis, devant les protestations de ceux qui, ailleurs, ne s'en laissent visiblement pas conter, on assure que tout n'a été qu'une aimable plaisanterie.

Cependant, petit à petit, accident après accident, la logique de la passivité institutionnalisée peut se transformer en son contraire : que peuvent signifier les supputations de sécurité, et avec elles tout le diagnostic des sciences naturelles, lorsqu'il s'agit d'évaluer un scénario apocalyptique qui, s'il se réalisait, laisserait intactes les théories des experts mais supprimerait la vie ?

Il faut bien à un moment donné se demander quelle peut être l'utilité d'un système juridique qui régit et punit jusque dans le moindre détail les petits risques maîtrisables par la technique mais qui légalise, en vertu de ses prérogatives, les dangers majeurs, dans la mesure où la technique ne parvient pas à les minimiser, pour les imposer à tous, y compris aux nombreux opposants ?

Comment se maintient le pouvoir politique dans un régime démocratique contraint de répondre par un discours sécuritaire musclé à une opinion de plus en plus sensibilisée au danger, qui s'expose de ce fait à des critiques constantes et dont la crédibilité est entièrement mise en jeu chaque fois qu'un accident se produit ou menace de se produire ?

4. Le rôle de la technique et des sciences naturelles dans la société à risques

La nécessité d'éviter les conséquences incalculables et inhumaines des projets de haute technicité a suscité un débat public sur une nouvelle éthique de la recherche. En rester là serait cependant méconnaître jusqu'à quel point et de quelle façon la technologie participe à la production des risques. Une rénovation éthique de la science, même lorsqu'elle ne s'égare pas dans le labyrinthe des points de vue moraux, équivaudrait, le développement technique étant un

processus autonome et étroitement lié à des intérêts économiques, à mettre un frein pour bicyclette sur un avion long courrier. Du reste, il ne s'agit pas uniquement ici de l'éthique de la recherche mais de la logique de la recherche et du fait que la technologie est à la fois juge (expert) et partie dans une technocratie porteuse de tous les dangers.

Une constatation essentielle s'impose d'emblée : en matière de danger, nul n'est expert, à commencer par les experts eux-mêmes. Le discours relatif au risque est doublement ambigu : d'abord, il suppose une acceptation culturelle qu'il ne réussit pas à susciter. Entre le refus et l'acceptation de la destruction, la science est incapable de jeter un pont. Le risque acceptable est en définitive un risque accepté. Ensuite, de nouvelles découvertes peuvent du jour au lendemain transformer la normalité en danger. Le trou de la couche d'ozone et l'énergie nucléaire en sont les exemples les plus évidents. Ainsi, en progressant, la science infirme ses propres affirmations initiales concernant la sécurité. *Ce sont les succès remportés par la science qui sèment le doute sur ses dires au sujet du risque.*

Mais le contraire est aussi vrai : ce sont précisément ceux qui sont à l'origine des dangers gravissimes qui ont le monopole de leur interprétation. Sous le choc de la catastrophe, tout le monde parle de becquerel, de rem et de glycol comme si chacun en comprenait le sens. Réaction bien compréhensible pour continuer à vivre au quotidien. Le paradoxe mérite d'être relevé : d'un côté, la technologie se voit, à son corps défendant, contredite par ses propres diagnostics concernant les risques et réduite à les contredire à son tour; de l'autre, elle conserve intact le privilège régaliens de trancher d'après ses critères internes une question éminemment politique et vitale pour l'ensemble de la société : jusqu'où peut-on aller dans l'effort de sécurité ?

C'est ainsi que la technologie est investie d'un pouvoir fondé sur un postulat social simple. Il lui appartient d'édicter, avec force exécutoire en politique et en droit, d'après ses critères, ce qui est requis par l'*«état de la technique»*. Or comme c'est en fonction de cette formule générale que les normes légales de sécurité sont arrêtées, ce sont des institutions et organismes privés (par exemple, l'Association des ingénieurs allemands et l'Institut de normalisation) qui décident dans la République fédérale ce que tous doivent subir en matière de danger.¹²

A toute question – quelles sont les incidences préjudiciables des radiations artificielles sur la population, où se situent les seuils de tolérance qui séparent normalité et dangerosité – la loi répond par des généralités, à savoir que les

12 A ce sujet et pour la suite de l'analyse, voir R. Wolf (note 8), W. Roters, *Innovative Reaktionen auf technologische und ökologische Herausforderungen* dans C. Böhret *et al.* (note 3).

mesures de prévention requises doivent être adaptées à l'«état des connaissances scientifiques et de la technique» (par. 7 II N. 3 AtG). Pour savoir ce que cette formule recouvre concrètement, il faut se reporter aux «principes directeurs» de la Commission de la sûreté nucléaire, organe consultatif du ministère fédéral de l'environnement, dans lequel les représentants des associations d'ingénieurs ont leur mot à dire.

Qu'il s'agisse de la protection de l'air, de la lutte contre le bruit ou de la politique de l'eau, on retrouve la même situation : la loi se retranche derrière les concepts politiques généraux. Pour savoir la dose de pollution standard que le citoyen est obligé d'ingérer en permanence, il faut ouvrir l'«ordonnance relative aux grandes installations de chauffage» ou encore les «directives techniques relatives à l'air» et y décrypter les détails décisifs (au sens littéral du terme).

Même les instruments classiques de régulation politique – décrets-lois et prescriptions réglementaires – restent vagues sur les questions clés et jonglent avec l'«état de la technique», abdiquant ainsi leur autorité en faveur du savoir scientifique et technique, qui règne en maître sur la civilisation du risque.

Le monopole du technicien pour le diagnostic du danger est cependant remis en question à travers la douloureuse confrontation des sciences naturelles et techniques avec la réalité des dangers qu'elles produisent. Tel était déjà le cas avant Tchernobyl mais c'est en cette occasion que le grand public a pu le constater : entre sécurité et présomption de sécurité, il n'y a qu'un petit mot en plus mais tout un monde de différence. La technologie ne peut prétendre qu'au vraisemblable en matière de sécurité. Ce qu'elle en dit semble donc toujours vrai même si deux, trois centrales nucléaires en arrivent demain à exploser.

Comme l'écrivait en 1974 Wolf Häfele, le mentor de l'industrie nucléaire allemande, c'est précisément l'interaction de la théorie et de la pratique, de l'essai et de l'erreur, qui n'est plus possible avec la technologie nucléaire... Les ingénieurs nucléaires sont bien conscients de ce dilemme lorsqu'ils fractionnent le problème de la sécurité technique en problèmes subsidiaires. Pourtant même cette parcellisation ne permet que de se rapprocher de la sécurité ultime... Le «risque incompressible» nous fait entrer dans le royaume de l'hypothétique... Il n'est plus possible de faire alterner théorie et expérimentation pour arriver à la vérité comme on le faisait traditionnellement... C'est sans doute cette part d'ombre dans nos intentions qui explique en partie l'hyper-sensibilité du débat public sur la sûreté des réacteurs nucléaires¹³.

13 W. Häfele, *Hypotheticality and the New Challenges : The Pathfinder Role of Nuclear Energy*, dans *Minerva*, Vol. XII. No. 1, 1974, p. 313 et suiv. (traduction non officielle).

Ce que l'on perçoit ici n'est rien moins que la contradiction entre la logique expérimentale et le danger atomique. De même que le sociologue ne peut pas mettre la société dans une éprouvette, le technicien ne peut pas, sauf à transformer la planète en laboratoire, obliger les gens à toucher du doigt ses réacteurs pour en contrôler la sûreté. Les théories sur la sûreté nucléaire ne peuvent pas être vérifiées avant la construction des centrales mais après. La solution qui consiste à contrôler séparément les éléments du système accentue les aléas de leur interaction et peut provoquer des erreurs impossibles à maîtriser par la voie de l'expérience.

Cette situation est exactement l'opposé de la logique suivie jusqu'ici par la recherche. L'expérience ne précède plus l'application. Au contraire, l'inspection suit la réalisation, la production a lieu avant la recherche. Le dilemme dans lequel les risques majeurs ont enfermé la logique scientifique est le même partout, qu'il s'agisse d'expériences nucléaires, chimiques ou génétiques : *la science est un aveugle qui se promène au bord d'un gouffre*. Les bébés-éprouvettes doivent être fabriqués, les inventions du génie génétique réalisées et les réacteurs construits avant et pour que leurs caractéristiques et leur sécurité puissent être étudiées. Ainsi, pour qu'elle puisse être posée, la question de la sécurité doit bénéficier au préalable d'une réponse positive, cercle vicieux qui jette à bas l'autorité de la technologie.

En faisant précéder la recherche par l'application, la science a fait tomber elle-même le mur entre le laboratoire et la société¹⁴. Les conditions de la liberté de recherche en sont modifiées. La liberté de recherche implique la liberté d'application. Si l'on ne revendique ou ne reconnaît que la première, on condamne la recherche elle-même. Le pouvoir de la technique réside aussi dans sa faculté de passer à la pratique. Le technicien peut concrétiser directement ses idées là où le politique doit d'abord expliquer, convaincre et faire voter avant de pouvoir réaliser son projet en surmontant maintes résistances. Il est donc en mesure de pratiquer une politique du fait accompli qui lui permet non seulement d'imposer sa loi à tous mais encore d'avoir le dernier mot lorsqu'il s'agit d'évaluer le danger et de définir ce qu'il faut faire pour éviter le pire. Ce pouvoir s'accroît à mesure que les innovations se succèdent rapidement et qu'il devient de plus en plus difficile d'en mesurer les conséquences et les dangers, quand bien même cela enlève toute crédibilité au discours sécurisant de la technologie.

Lorsque le monopole de la technique devient le monopole du pouvoir de faire évoluer la société à son insu, il doit être – comme le statut «au-dessus des

14 Voir U. Beck (note 2), chap. V et W. Kohn et J. Weyer, *Gesellschaft als Labor dans Soziale Welt*, (1989) 3, p. 349–373.

lois» des monarques jadis – remis en question et aboli démocratiquement en vertu du principe du partage des pouvoirs. Sur le plan interne : redistribution des obligations en matière de preuve. Sur le plan externe : libre expression du doute.¹⁵ Pour toutes les questions et dans tous les organes liés au développement technique qui présentent une importance vitale pour la société, il devrait y avoir systématiquement place pour des opinions divergentes, des contre-experts, une pluridisciplinarité. La reconnaissance sans détour des incertitudes de la science permettrait à la politique, au droit et à l'opinion publique de s'émanciper de la tutelle technocratique.

5. Scénarios de conflit ou analyse écologique des structures sociales

Si la société à risques ne se réduit pas à un défi technique, il faut se poser la question suivante : quelle dynamique politique, quelles structures sociales, quels scénarios de conflit résultent-ils de la légalisation et de la normalisation des dangers non maîtrisables qui menacent l'ensemble du système ? Résumons le problème par une formule, certes un peu rapide : la faim respecte la hiérarchie. Même pendant la dernière guerre, certains en ont été épargnés. La pollution atomique, par contre, est égalitaire et en ce sens «démocratique». Le nitrate contenu dans l'eau potable sort aussi du robinet de Monsieur le Directeur.¹⁶

Toutes les souffrances, les détresses et les brutalités que l'homme a fait subir à l'homme ont été jusqu'à présent dirigées contre l'«autre» – l'ouvrier, le Juif, le Noir, le requérant d'asile, le dissident, la femme, la liste n'est pas exhaustive – derrière lequel peuvent s'abriter ceux qui apparemment ne sont pas visés. *C'en est fini aujourd'hui de l'«autre», de tous ces moyens de distanciation que nous cultivons si assidûment. La pollution nucléaire et chimique nous en a fait faire l'expérience.* On peut empêcher la misère d'entrer chez soi mais on ne peut pas refouler les dangers nucléaires, chimiques et génétiques. C'est ce qui donne à ces dangers une force inouïe sur les plans politique et culturel. La violence du péril fait fi de toutes les zones de protection et efface toutes les différenciations sociales dans et entre les Etats-nations.

15 Voir U. Beck (note 2), chap. VIII et *Praxis als Forschung* dans *Forschungsjournal Neue Soziale Bewegungen*, 3(1990) 1 (Marburg, à paraître).

16 Voir l'analyse détaillée d'U. Beck dans *Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Francfort/M. 1986, p. 48 et suiv. Les conflits et les crises dans la société industrielle classique perdurent évidemment de leur côté, de sorte que les structures sociales et dynamiques conflictuelles de la société industrielle et celles de la société à risques finissent par se superposer. Nous ne développerons pas cette question ici.

Certes, dans la tourmente, pour employer la belle formule consacrée, «nous sommes tous dans le même bateau». Mais ici aussi comme si souvent ailleurs, il y a des capitaines, des passagers, des pilotes, des mécaniciens et des noyés. En d'autres termes, il y a des pays, des secteurs d'activité et des entreprises qui profitent du danger créé et d'autres qui sont menacés dans leur santé et leur existence économique. Par exemple, que l'Adriatique ou la Mer du Nord en vienne à mourir ou à apparaître comme un danger pour la santé de l'homme – ce qui revient au même s'agissant des incidences économiques –, et ce serait non seulement l'Adriatique ou la Mer du Nord qui périrait avec l'extinction des formes de vie qui s'y trouvent et qui s'en nourrissent mais encore la mort économique de tous les secteurs d'activité, régions et pays riverains qui vivent directement ou indirectement de l'exploitation commerciale de ces mers. On peut déjà voir se profiler à l'horizon la transformation de la civilisation industrielle en une sorte de «lutte des nations» dans la société à risques. Catastrophes naturelles seront alors synonymes de catastrophes commerciales. La situation et l'avenir de chaque collectivité ne seront plus déterminés par ce qu'elle possède ou sait faire mais par l'endroit où elle vit, ses sources de subsistance et la possibilité donnée à d'autres de porter atteinte à ses possessions et à sa capacité d'action en polluant l'«environnement» avec une impunité acquise d'avance.

La tactique de la dénégation, forte de l'appui sans réserve des pouvoirs publics, a aussi ses limites. Le danger se venge des polémiques abstraites des experts en s'installant concrètement ici et ailleurs. On peut nier en bloc, l'Etat peut bien mobiliser tous azimuts son appareil de propagande pour peindre la situation en rose, cela n'empêche pas la catastrophe mais la précipite. Des régions entières, à cheval sur les frontières nationales et les clivages politiques ou sectoriels, sont ainsi condamnées à la pollution, leur «destin» se confondant avec la destruction de la nature par l'industrie¹⁷.

L'effet de serre, par exemple, entraînera une élévation sur toute la planète de la température de l'air et du niveau de la mer avec la fonte des glaciers. Le réchauffement provoquera l'inondation de vastes régions côtières, la désertification des terres arables, un déplacement aux conséquences incalculables des zones climatiques et une accélération dramatique de l'extinction des espèces vivantes. *Ce seront les plus pauvres de la planète qui seront les plus durement touchés.* Ils seront le moins en mesure de s'adapter à l'altération de l'environnement. Or la réaction de celui qui se voit privé des bases de son existence est de fuir le lieu de la misère. De véritables exodes de réfugiés

17 Voir U. Beck (note 2), p. 247 et suiv.

écologiques et de sinistrés du climat envahiront les riches pays du Nord. Les crises du tiers monde et du quart monde peuvent s'exacerber jusqu'à déboucher sur des guerres. Même le climat politique du monde évoluera à une vitesse que nous ne pouvons pas imaginer aujourd'hui. Ce ne sont jusqu'ici que des projections, mais il faut les prendre au sérieux. Une fois qu'elles seront devenues réalité, il sera trop tard pour réagir.

Les choses seraient bien plus simples si chaque pays en voie d'industrialisation pouvait faire l'économie des erreurs commises par ses prédecesseurs. Or l'édification sans entrave d'une société industrielle est toujours considérée comme la voie royale vers la solution de beaucoup de problèmes, outre la pauvreté, si bien que l'obsession de la misère tend à escamoter la problématique souvent abstraite de la destruction.

Les «dangers pour la nature» ne menacent donc pas uniquement la nature mais aussi, lorsqu'ils sont révélés, la propriété, le capital, l'emploi, le pouvoir des syndicats, les bases économiques de régions et de secteurs entiers, l'échafaudage des Etats-nations et des marchés mondiaux. Autrement dit, il y a une différence fondamentale entre le champ de confrontation associé à la production pour la consommation de masse, dans le cadre duquel la société industrielle et de classes s'est construite et a défini ses prémisses au XIXe siècle, et celui que comporte la production des risques dans les sociétés développées de l'ère nucléaire et chimique, dont la signification sociologique ne nous apparaît que lentement : la production de masse a fait éclater les contradictions de classes entre le travail et le capital alors que la mise en danger du système par les risques nucléaires, chimiques et écologiques fait naître des polarisations opposant, horizontalement par rapport à l'ordre social, le capital au capital et donc des travailleurs à d'autres travailleurs. Dans la mesure où la réalisation de l'Etat-providence doit se faire contre la résistance des investisseurs privés, mis à contribution par le biais des charges salariales, *les dangers écologiques sont un facteur de division dans l'économie*. Il n'est pas possible de dire à première vue où et comment se situe la fracture ou plus exactement de savoir qui parvient (et par quel moyen) à la maintenir dans son tracé.

Si l'on peut encore parler d'«environnement» au niveau micro-économique, cette notion devient une fiction au niveau macro-économique car derrière ses contours toujours plus flous c'est une sorte de «roulette russe» qui est pratiquée. La découverte soudaine, rapportée par les médias (l'information joue un rôle-clé car le danger passe le plus souvent inaperçu pour l'homme de la rue), que tel produit contient telle «substance toxique» – d'après les définitions en vigueur puisqu'il faut bien s'en tenir aux normes légales, aux principes scientifiques de causalité et aux seuils de tolérance établis – provoque l'effondrement de mar-

chés entiers ainsi qu'une dévalorisation brutale des capitaux investis et de la force de travail.

Autant le danger est abstrait en tant que notion, autant il est irréversible et identifiable géographiquement une fois matérialisé. Ce danger que l'on nie se concentre dans des «régions sacrifiées», condamnées à faire les frais des destructions et de l'absence de responsabilisation par la disparition des bases de leur existence économique. Cette «expropriation écologique» est sans précédent dans l'histoire : le capital et la force de travail sont dévalorisés en l'absence de tout changement dans les rapports de propriété ou les caractéristiques du produit fabriqué. Des secteurs qui n'ont pas grand-chose à voir au départ avec l'activité génératrice de dangers sont également touchés : l'agriculture, les industries alimentaires, le tourisme, la pêche, voire le petit commerce et certains secteurs de services.

Là où le risque divise la planète (ou l'économie, car on peut difficilement dissocier l'une de l'autre) en gagnants et en perdants, la polarisation se répercute aussi sur les différentes catégories professionnelles. D'abord, des contradictions nouvelles apparaissent au niveau du pays, du secteur et de l'entreprise entre les catégories professionnelles et donc entre et dans les organisations syndicales et groupes de pressions. Ensuite ces contradictions pourraient être qualifiées de «troisième main» car elles découlent d'autres contradictions opposant des fractions du capital et accentuent le poids de la «fatalité» sur le «sort de l'ouvrier». Enfin, l'aggravation et la prise de conscience de ces clivages peuvent amener, dans un secteur déterminé, les anciens «adversaires de classes», le travail et le capital, à s'allier contre d'autres coalitions tout aussi hétérogènes, les différences de classes étant gommées sous la pression de la «politisation écologique».¹⁸

Il faut bien voir ce que cela peut signifier pour les mouvements ouvriers et syndicaux. Le danger naît et est défini, pour l'essentiel, aux stades de pro-

18 C'est une alliance de ce type que l'on a vu se former après la catastrophe de Tchernobyl dans l'industrie nucléaire en Allemagne occidentale : les représentants du personnel et de la direction des centrales ont défendu à l'unisson la politique énergétique appliquée jusqu'alors dans le pays, refusant toute réorientation. (M. Schumann, *Industrielle Produzenten in der ökologischen Herausforderung*, travail de recherche, Göttingen, 1987, p. 18 et suiv.). Dans une étude intitulée «*Industriearbeiter contra Umweltschutz*» (Francfort/M., 1989), H. Heine et R. Mautz sont arrivés à cette conclusion à contre-courant de l'opinion générale : la tendance à la professionnalisation des tâches productives dans la grande industrie chimique pourrait avoir pour effet de transformer les travailleurs de ce secteur en une force écologiste, encore dans les limbes mais croissante, constituée par des producteurs vigilants et capables de porter un regard critique sur les conditions et les conséquences écologiques de leur propre travail et de soutenir les interventions politiques dans l'industrie en faveur de l'environnement (p. 187).

duction qui échappent presque totalement à l'influence des comités d'entreprise et des associations de salariés et qui relèvent du domaine de compétence exclusive de la direction. Et ce n'est que ce qui se passe au niveau de l'entreprise. Le danger est produit par l'entreprise mais il est défini et évalué par la collectivité : dans les médias et les débats d'experts, dans le labyrinthe des interprétations et domaines de compétence, devant les tribunaux, avec des subterfuges stratégiques et intellectuels; bref, dans des contextes entièrement étrangers à la majorité des travailleurs. Ces «affrontements scientifiques» dépassent l'entendement de l'ouvrier et se déroulent dans des milieux intellectuels avec des stratégies intellectuelles. Le danger est identifié sans que l'ouvrier et le syndicat, en l'état actuel des choses, aient leur mot à dire. Travailleurs et syndicats ne figurent jamais parmi les premiers intéressés, ce rôle étant dévolu à l'entreprise et à sa direction. Victimes de second ordre, ils devront pourtant payer de leur emploi lorsque le pire se produit.

L'identification du danger latent atteint aussi l'ouvrier au cœur même de ce qui fait sa fierté de travailleur et sa valeur comme agent économique. Le travail et la main-d'œuvre ne sont plus considérés uniquement comme une source de richesses mais apparaissent aux yeux de la société comme un vecteur de danger et de destruction. L'ouvrier ne perd pas que son emploi mais aussi du même coup, comme Hannah Arendt le formule avec ironie, la seule chose qui donne sens et assise à sa vie. Même cette dernière raison d'être est menacée.

En gros, on peut dire pour résumer : ce qui est l'«environnement» pour l'industrie coupable est, pour les secteurs et régions victimes, la base de leur existence économique. Résultat : les systèmes politiques tels qu'ils sont construits dans le cadre de l'Etat-nation, d'une part, et les vastes champs d'affrontement écologique, d'autre part, se démarquent les uns des autres et provoquent des bouleversements «géopolitiques» qui placent les réseaux d'alliances économiques et militaires dans et entre les Etats devant des difficultés mais aussi des perspectives sans précédent. *Dans la nouvelle phase qui s'amorce déjà en relation avec le désarmement et la détente Est-Ouest, la politique ne peut plus être conçue ni appliquée au niveau national mais à l'échelon international car la mécanique sociale du risque ignore les limites de l'Etat-nation et de ses systèmes d'alliance. Des constellations politiques, militaires et économiques apparemment bien ancrées s'en trouvent ainsi ébranlées, ce qui nous contraint ou plutôt nous autorise à envisager une «politique européenne des questions intérieures mondiales» (Genscher).*

6. Réflexivité politique : le contre-pouvoir du danger et les possibilités d'action des mouvements sociaux

Lorsque progrès et désastre semblent indissociables l'un de l'autre, les objectifs énoncés pour l'avancement de la société, du sommet à la base, se contredisent mutuellement. Ce n'est certes pas le premier conflit que les sociétés modernes ont dû surmonter mais c'en est un des plus fondamentaux. La lutte des classes et la révolution modifient les rapports de force, remplacent une élite par une autre mais ne changent rien aux objectifs de développement économique et technique, les revendications portant sur les droits de l'homme et du citoyen tels qu'ils ont été convenus par tous. Par contre, la dualité du progrès porteur du risque d'auto-extinction provoque des conflits qui remettent en question les bases mêmes de la rationalité sociale : la science, le droit, la démocratie. La société se trouve ainsi contrainte en permanence à négocier des valeurs fondamentales sans pouvoir s'appuyer sur d'autres bases. Elle bascule dans une déstabilisation institutionnelle qui fait que n'importe quelle décision peut à tout moment dégénérer en affrontement politique sur des questions de principe, qu'il s'agisse de règlements municipaux concernant les limitations de vitesse et le partage, d'opérations particulières de production industrielle ou encore de problèmes essentiels comme l'approvisionnement en énergie, le droit et le développement technique.

Sans que les choses aient en apparence changé, le fait que le danger n'existe que s'il est identifié et rendu public a créé un quasi-pouvoir parallèle à celui de l'Etat dans les laboratoires de recherche, les centrales nucléaires, les usines chimiques, les rédactions, les tribunaux, etc. Autrement dit, avec l'exacerbation des contradictions de l'Etat garant de la sécurité, les systèmes deviennent vulnérables à l'action et à l'intervention du sujet. Ce qui donne leur chance aux vaillants David. L'identification du danger déclenche de gigantesques réactions en chaîne – effondrement des marchés, des droits de propriété, du pouvoir syndical et de la responsabilité politique – et donne donc à ceux qui sont chargés de cette tâche des positions-clés et de puissants moyens d'action indépendamment des hiérarchies professionnelles et politiques.

On peut mobiliser tous les moyens de persuasion pour aider les institutions à nier les dangers de notre auto-extinction, sans négliger le moindre argument pouvant conforter leur prédominance. On peut surtout miser sur l'émission des mouvements sociaux et l'étroitesse de leur marge d'action; force est de constater cependant que tous ces efforts sont contrecarrés par le pouvoir propre du danger. Celui-ci est permanent, durable, indifférent aux tentatives de dénégation, toujours présent là où les manifestants se sont depuis longtemps découragés. L'accident réputé peu probable le devient de plus en plus avec le

temps et l'accroissement du nombre des technologies majeures mises en oeuvre; chaque «incident» rappelle tous les autres qui se sont produits non seulement en Allemagne mais partout dans le monde.

On a connu des formes diverses de révolution : coups d'Etat, lutte des classes, résistance civile, etc. Elles ont toutes en commun le fait qu'elles ont pour effet de donner le pouvoir à des sujets sociaux ou de les en priver. Jusqu'à présent, personne encore, à ma connaissance, n'a envisagé ou étudié attentivement la possibilité de voir la révolution comme un processus autonome, une situation occulte, latente et durable dans laquelle les relations s'enchevêtrent et s'auto-influencent, sans d'ailleurs que les structures politiques comme les rapports de force et de propriété soient modifiés. C'est précisément dans ce schéma conceptuel que s'inscrit *la force sociale du danger*. C'est le produit d'un acte qui se passe de toute autorisation ou habilitation et qui se réalise sous le couvert de ce qui confère au progrès sa respectabilité : la science, les gains de productivité, l'allégement des conditions de travail, les incidences sur l'emploi. Pourtant, la prise de conscience du danger, lorsqu'elle se fait, remet en question toutes les institutions qui sont à l'origine du danger et lui ont donné légitimité : l'économie, la science, le droit ou encore la politique.

Chacun se demandera : d'où viendra la contre-attaque ? Il serait sans doute plutôt vain de partir en quête d'un «révolutionnaire», à grand renfort d'avis de recherche dans les journaux des courants minoritaires. Bien sûr, cela soulage et ne peut donc pas faire de mal d'en appeler à la raison avec la plus grande fermeté possible; l'expérience a montré qu'il n'en subsiste pas grand-chose dans la pratique. On pourrait encore fonder un club pour tenter de résoudre les problèmes de la planète. Et bien entendu, il faut aussi compter sur la clairvoyance des partis politiques. Si tout cela ne suffit pas pour déclencher la riposte politique nécessaire, il reste la capacité du danger de susciter son propre rejet.¹⁹ Harrisburg,

19 Cette idée est fondée sur la distinction théorique, encore peu étudiée, entre deux formes de modernisation, simple et réflexive. En gros, la première s'inscrit dans le cadre des concepts et principes d'organisation de la société industrielle tandis que la seconde correspond à une phase de mutation dans laquelle la modernisation, grâce à une dynamique propre, modifie la morphologie même de cette société : classes sociales, emploi, distribution des rôles entre l'homme et la femme, entreprise, structure sectorielle voire les conditions préalables et les modalités du développement «spontané» de la technique et de l'économie. La société industrielle telle qu'on l'a connue devient à son tour tradition avant d'être démythifiée et balayée comme l'a été avant elle la société féodale et corporatiste au XIXe siècle sous l'impulsion de l'industrialisation. La modernisation est donc son propre fossoyeur dans l'agitation inconsciente d'une société toute occupée à ses projets. Le processus s'accompagne cependant d'autres changements : bouleversement des structures sociales, passation de pouvoirs, apparition de clivages nouveaux, de possibilités et de contraintes nouvelles en matière d'alliance. La question politique se pose en termes nouveaux. Les mouvements sociaux, l'opinion publique, l'éthique, le courage civique de l'individu tout comme les réseaux politiques «alternatifs» ont ainsi une chance historique d'influer sur le cours des choses. Voir U. Beck (note 16), p. 176 et suiv. et chap. VII et VIII.

Tchernobyl, Hanau, Biblis, Wakkersdorf, etc : l'expérience de l'énergie nucléaire (ou de la chimie) dans le monde a entre temps apporté de l'eau au moulin de ses détracteurs, de façon peut-être plus convaincante et décisive que ne pourraient le faire les mouvements anti-nucléaires à eux seuls. En effet, non seulement les incidents rapportés à la une des journaux et dans les publications les plus sérieuses constituent une contre-publicité gratuite et diffusée dans le monde entier mais encore, du jour au lendemain, le langage anti-nucléaire est compris et parlé partout, des îles Halligen aux villages des Alpes. Sous la pression de l'urgence, les gens ont en quelque sorte fait un apprentissage accéléré des contradictions que comporte la gestion du danger dans la société à risques : ils ont pu constater, plus clairement et concrètement que le plus sévère des censeurs ne pourrait jamais le leur faire comprendre, le caractère arbitraire des seuils de dangerosité fixés et des modes d'évaluation, l'impossibilité de prédire les conséquences à long terme et les moyens susceptibles d'être utilisés pour noyer celles-ci dans un anonymat statistique.

L'adversaire le plus persévérant, le plus convaincant et le plus efficace de l'énergie nucléaire (ou de l'industrie chimique, etc.) n'est ni la foule des manifestants devant les grillages des chantiers ni une opinion publique critique, aussi indispensables soient-elles. L'adversaire le plus redoutable de l'industrie génératrice de dangers, c'est elle-même.

Autrement dit, les mouvements sociaux ne puisent pas leur force uniquement en eux-mêmes mais encore dans la nature et la portée des contradictions dans lesquelles s'empêtrent les institutions qui produisent et gèrent le danger dans la société à risques. Pratiquant un harcèlement de fourmi, ils dénoncent publiquement ces contradictions et en révèlent le caractère scandaleux. L'engrenage de la dissimulation se heurte donc à une volonté tendant à dénoncer ce refoulement, même si elle est beaucoup plus fragile et reste tributaire du courage civique de l'individu et de la vigilance des mouvements sociaux. Les catastrophes, qui touchent la société dans ses organes de survie, au cœur même de l'appareil bureaucratique et sophistiqué chargé d'assurer sa sécurité et sa prospérité, réveillent la soif de sensationnel des médias, menacent les marchés, empêchent tout calcul de chiffres d'affaires, dévalorisent le capital, détournent les courants commerciaux internationaux et mobilisent les électorats. Le journal télévisé du soir dépasse ce que les contre-experts des mouvements alternatifs peuvent imaginer, la lecture quotidienne des journaux devient un entraînement à la critique de la technique.

Ce contre-pouvoir qui permet d'obtenir une reconnaissance forcée du danger exige cependant un cadre social qui n'existe jusqu'ici que dans quelques pays : démocratie parlementaire, indépendance (relative) de la presse et production de masse ayant atteint le stade auquel le risque invisible du cancer préoccupe

davantage la majorité de la population que le problème de la famine et de la malnutrition.

Dans la synergie des facteurs internes et externes que n'arrêtent pas les cloisons entre les sous-systèmes, on peut aussi déceler une force restée jusqu'ici presque inaperçue. Le phénomène social le plus surprenant et le moins bien compris des années 80 dans la République fédérale est la renaissance inespérée d'une primauté du sujet à l'intérieur et à l'extérieur des institutions²⁰. En ce sens on peut dire sans exagération que *les groupements de citoyens y ont pris l'initiative sur le plan thématique*. Ce sont eux qui, contre la résistance des partis traditionnels, ont inscrit à l'ordre du jour de la société les thèmes d'un monde menacé. Le spectre du «nouveau consensus» qui hante toute l'Europe en est la preuve la plus éclatante : l'écologisme verbal devient partout une figure imposée à laquelle sacrifient aussi bien la CSU que les communistes, tant l'industrie chimique que ses contempteurs, les Verts. Tous les produits sans exception sont, pour le moins, «sans danger pour l'environnement». Le bruit court que les trusts chimiques veulent accorder leurs publicités sur papier glacé avec la réalité et se refaire une virginité comme défenseurs patentés de la nature.

Certes, tout n'est qu'habillage et opportunisme programmatique, même si le revirement, ici et là, est bien intentionnel. Le comportement à l'origine des faits, le lieu où ils se produisent demeurent le plus souvent inchangés. Toujours est-il que les thèmes de l'avenir qui sont aujourd'hui sur toutes les lèvres ne sont pas nés de la clairvoyance des gouvernants ni des joutes parlementaires et encore moins des temples du pouvoir scientifique, économique et étatique. Ils ont été imposés à l'ordre du jour de la société, envers et contre la résistance de l'ignorance institutionnalisée par ces groupes et groupuscules chaotiques, moralisateurs, tiraillés par le doute et divisés sur la voie à suivre. *La subversion démocratique a remporté une victoire thématique des plus inattendues*. Et c'est en Allemagne que cela est arrivé, en rupture avec une culture majoritaire soumise à l'autorité, dont la docilité empressée a rendu possibles tous les égarements et aberrations de l'Etat.

Dans les événements intervenus en Europe orientale également, ce qui surprend c'est bien la révolte des individus en chair et en os contre un «système» censé les encadrer jusque dans les moindres recoins de leur existence quotidienne. Les groupuscules de conjurés militant en faveur des droits civiques se sont enflés jusqu'à devenir des mouvements populaires qui ont redessiné le schéma de l'édifice d'Etat. Le naufrage n'a pas emporté que le régime de l'économie

20 Voir l'analyse du problème de l'individualisation et des structures sociales dans U. Beck (note 16), chap. III et IV, et U. Beck et E. Beck-Gernsheim, *Das ganz normale Chaos der Liebe*, Francfort/M., 1990.

planifiée. La théorie du système, qui présente la société comme un corps, immune à l'individu, a aussi été complètement désavouée. Dans une société désaccordée, qui a pratiquement perdu le fondement de sa légitimité, le château de cartes du pouvoir vacillait déjà visiblement devant le souffle de l'appel à la liberté. C'est la victoire de David – les orientations, les espoirs, les idées et les intérêts des gens – sur Goliath – l'organisation, le pouvoir établi, puissant et armé. L'Europe orientale est une vaste initiative saisie par le citoyen dans l'euphorie d'un succès qui l'a lui-même submergé.

Ces triomphes du citoyen à l'Est et à l'Ouest comportent des différences manifestes et souvent mentionnées, mais aussi des points communs tout aussi remarquables, dont on parle moins : ce sont des mouvements orientés par la base, extraparlementaires, sans esprit de classe ni caractère partisan, confus et divisés sur le plan de l'organisation et des programmes. Ici comme là-bas, les trajectoires aussi se ressemblent, parties de rien comme la carrière d'un self-made man : d'abord rejetées dans l'illégalité, combattues, tournées en dérision, leurs idées ont fini par s'imposer dans les programmes des partis et les déclarations gouvernementales. Ce qui s'est passé pour l'écologie, le féminisme et le pacifisme se produit aujourd'hui avec plus d'intensité encore pour la démocratisation au pas de charge en Europe orientale. La «question démocratique»²¹ se pose avec une actualité nouvelle, à l'Est comme à l'Ouest. Là-bas, on lutte pour obtenir les droits les plus élémentaires, ici on se bat pour faire respecter des droits qui, chez nous aussi, n'existent qu'à moitié. Cependant, la question de savoir comment concilier prospérité et système industriel génératrice de destructions pour résoudre démocratiquement ce dilemme universel reste abstraite et pour ainsi dire sans aucune réponse.

7. L'utopie de la démocratie écologique

L'Europe doit se donner un nouveau projet de société et elle est déjà engagée dans cette voie. L'antagonisme Est-Ouest vécu comme l'affrontement de deux bastions idéologiques a fait son temps ici comme là-bas. A sa place, le débat pourrait porter sur les thèmes supranationaux de la civilisation du risque. Les faits plaident pour cela : des arrangements doivent être réalisés au niveau mondial pour satisfaire à des impératifs techniques, scientifiques et économiques; partout dans le monde, on commence à prendre conscience des risques d'anéantissement petits et grands, rampants ou galopants; enfin, des normes

21 U. Rödel, G. Frankenberg et H. Dubiel, *Die demokratische Frage*, Francfort/M., 1989.

ambitieuses visent à préserver la sécurité et la rationalité dans les Etats-providence du capitalisme avancé. La peur incite à l'action et ce sont les perspectives ouvertes à une politique européenne des questions «intérieures» mondiales, qui ne se limiterait pas à la mise en place de la «maison Europe» mais encouragerait les pays industrialisés à assumer une bonne part de la responsabilité et des coûts du changement de cap à opérer. Ailleurs, où la dynamique du développement industriel est en plein essor, comme ici en Europe, un travail d'information pourrait être engagé pour expliquer ce qu'est la société industrielle et pourquoi il faut la refuser. Cet éveil d'une conscience écologique est un projet qui doit être pensé et réalisé dans les petites choses comme dans les grandes. Il faut s'y employer dans la vie de tous les jours aussi car l'irruption du danger signifie partout un bouleversement des habitudes et un vigoureux appel au courage civique : dans les usines, dans le cabinet du médecin où les gens viennent avec leurs peurs et leurs interrogations, dans les laboratoires où la vérité peut éclater comme elle peut être étouffée, devant les tribunaux, dans les bureaux des administrations publiques et surtout dans les rédactions des médias où l'invisible peut être transformé en fait culturel tangible. Il y a beaucoup à dire concrètement sur les relations entre la «maison Europe» et ses voisins du monde. Une chose est certaine : nous ne pouvons plus nous comporter avec l'assurance du riche donateur mais devons admettre notre responsabilité dans les destructions causées par l'industrie et nous amender en pensée et dans l'action.

La solution ne doit pas consister simplement à prolonger au-delà de la crise écologique le projet technique, ce dogmatisme technologique de l'industrialisme, si l'on veut éviter que la dramatisation publique du danger n'ait pour effet de maintenir une technocratie toujours plus perfectionnée. *La société industrielle a mis en place une «semi-démocratie» dans laquelle les questions relatives à la transformation de la société par la technique demeurent exclues du champ de décision du politique et du parlementaire.* En l'état actuel des choses, on a beau refuser le progrès technico-économique, cela ne change rien à sa réalisation. C'est un chèque en blanc qui sera tiré que l'on y consent ou non, une «compulsion naturelle» fabriquée, produit de la civilisation, un «Moyen-Age industriel» qu'il faut combattre par un renforcement de la démocratie : application du principe d'imputation, redistribution des obligations en matière de preuve, partage des pouvoirs entre ceux qui produisent le danger et ceux qui l'évaluent, débat public sur les options technologiques.²² Pour cela, il faudra des formes

22 Voir l'analyse détaillée de cet aspect dans *Gegengiste*, chap. VII (note 2); les arguments qui y sont développés sont souvent présentés à tort comme des propositions de solution à la crise écologique alors qu'ils visent à mobiliser politiquement les compétences des institutions.

d'organisation nouvelles associant la science et l'économie, la science et le public, la science et la politique, la technique et le droit, etc.

Un renforcement écologique de la démocratie signifie donc faire jouer la concertation entre l'opinion et le pouvoir ainsi qu'une plus grande autonomie du système politique, du droit, du public et de l'homme de la rue, contre la fausse et dangereuse sécurité d'une société soumise à la tyrannie de la règle à calcul.

Je proposerais deux principes solidaires l'un de l'autre : partage effectif des pouvoirs et participation du public. Seul un débat public, solidement documenté et étayé par des arguments scientifiques, permettra de séparer le bon grain de l'ivraie et de redonner aux institutions responsables de l'orientation de la technique – la politique et le droit – la capacité de juger par elles-mêmes.

Cela signifie que pour toutes les questions et dans tous les organes qui présentent une importance vitale pour la société, il doit y avoir place pour des opinions divergentes, des contre-experts, une pluridisciplinarité et surtout la recherche systématique de solutions de remplacement. L'opinion publique, en collaboration avec une sorte de «science populaire», exercerait un «contrôle discursif en deuxième instance» sur les résultats des laboratoires en les soumettant à la dure épreuve des réfutations. Elle se saisirait de toutes les questions touchant aux aspects fondamentaux et aux dangers de la civilisation scientifique et qui sont systématiquement ignorées par l'orthodoxie scientifique. Elle jouerait en quelque sorte le rôle d'une «Chambre haute» ouverte à chacun. Pour juger les desseins du scientifique, les conséquences de ses activités et les dangers qu'il crée, elle appliquerait un critère en forme de question : quelle sorte de vie voulons-nous vivre ?

Cela suppose que la recherche devra aussi prendre sérieusement en considération les interrogations du public et s'attacher à y répondre au lieu de s'enfermer dans une complicité économique avec l'industrie qui ne fait que multiplier les problèmes pour tous. Ce double effort – la science s'ouvrant de l'intérieur et laissant tomber peu à peu les oeillères de ses spécialisations en se frottant publiquement à l'épreuve des faits – permettrait peut-être à la politique et au droit de renforcer leurs mécanismes de régulation et de contrôle, qui fonctionnent surtout à vide actuellement.

Enfin, il ne faut pas non plus négliger la cécité culturelle du citoyen ordinaire. Or la culture «voit» à travers les symboles : les images d'arbres défoliés ou de phoques à l'agonie présentées aux gens par le journal télévisé leur ont ouvert les yeux, comme c'est bien le cas de le dire. En faisant du danger un phénomène publiquement visible et en rendant chacun attentif au détail, à ce qui se passe

dans son propre espace de vie, la culture restitue une vision au citoyen «aveugle» qui pourrait peut-être reconquérir la souveraineté de son jugement.

Pour conclure, une question : que se passerait-il si la radioactivité démangeait ? Réponse des réalistes (ou cyniques) : on trouvera bien quelque chose, un onguent par exemple, pour calmer les picotements. Pas vraiment de quoi fouetter un chat. A n'en pas douter, les explications ne tarderaient pas et les gens seraient bien rassurés : la démangeaison n'a aucune importance, elle a peut-être quelque chose à voir avec d'autres phénomènes que la radioactivité, elle est en tout cas inoffensive, désagréable mais bénigne comme cela peut se prouver. Des explications expéditives de ce genre risqueraient fort de ne pas faire long feu lorsque l'on ne verrait plus partout qu'épidermes rougis et personnes se grattant à qui mieux mieux, mannequins en pleine séance de photo ou dirigeants en réunion dans les institutions qui entonnent en choeur le refrain de la dénégation. La politique nucléaire comme d'ailleurs toute l'attitude à l'égard des dangers majeurs de la vie moderne seraient dans une situation changée du tout au tout : les enjeux des débats et des marchandages deviendraient des faits de société.²³

C'est précisément sur ce point que se décidera l'avenir de la démocratie : sommes-nous tributaires des experts, et aussi des contre-experts, pour tout ce qui touche à notre survie, jusque dans le moindre détail, ou essayons-nous de redevenir capables de juger par nous-mêmes, grâce à une action culturelle à engager pour rendre perceptible le danger ? N'avons-nous le choix qu'entre technocratie autoritaire et technocratie ouverte à la critique ? Ou y-a-t-il un moyen de combattre la mise sous tutelle et l'expropriation de l'homme ordinaire dans la civilisation du risque ?

Adresse de l'auteur :

Prof. Dr. Ulrich Beck

Institut für Soziologie der Universität München

Konradstrasse 6, D-8000 München 40

23 «Montrer que la radioactivité démange» : on pourrait appliquer cette image à une tâche essentielle de l'éducation politique dans la société à risques. Voir à ce sujet B. Claussen *Politische Bildung in der Risikogesellschaft*, dans *Aus Politik und Zeitgeschichte*, Vol. 36/1989, et H. Ackermann et al. (ouvrage collectif), *Technikentwicklung und politische Bildung*, Opladen, 1988.

THEORY CULTURE & SOCIETY

RECENT & FORTHCOMING CONTENTS:

Anne Bowler and Blaine McBurney
Gentrification of the Avant-Garde

Rita Felski *Feminist Theory and Social Change*

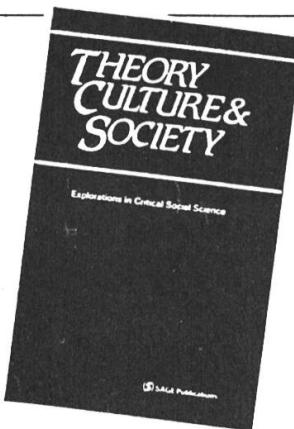
Pierre Bourdieu *Thinking about Limits*

Nancy Fraser *The Uses and Abuses of French Discourse Theories for Feminist Politics*

Randall Collins *On the Sociology of Intellectual Stagnation: The Late Twentieth Century in Perspective*

Frances Bonner and Paul du Gay
Representing the Enterprising Self: thirtysomething and Contemporary Consumer Culture

David Frisby *Between the Spheres: Siegfried Kracauer and the Detective Novel*



Edited by **Mike Featherstone**

'It seems to me that Mike Featherstone and his editorial group have done more than any other sociological group to move sociology forward into new terrains of thought and discourse and they have done so with power, grace and insight'.

*Professor Norman Denzin,
University of Illinois*

Published quarterly in February, May, August and November

**Try out a subscription at the introductory
20% discount rate**

20% Discount Order Form

Send this order form to:

Sage Publications

6 Bonhill Street, London EC2A 4PU, UK

Tel: 071-374 0645

Or why not fax us your order on
071-374 8741?

US Orders to:

Sage Publications, PO Box 5096, Newbury Park, CA 91359, USA

Yes! I want to subscribe to *Theory, Culture & Society* at a 20% Discount

Individual Rate at £22(£28*)/ \$36(\$46*)

Institutional Rate at £60(£75*)/ \$99(\$124*)

*Usual 1992 rate

Name _____

Address _____

THREE WAYS TO PAY!

CHEQUE!... I enclose a cheque (made payable to Sage Publications)

GIRO!... I have today paid by International Giro to A/c No 548 0353

Date _____

CREDIT CARD!... Please charge my credit card

Mastercard Access Visa
 Barclaycard American Express
 Diner's Club Eurocard

Card Number _____

Expiry Date _____

Signature _____

Date _____